



Titre de séjour non salarié

Par **Vrout_old**, le **29/10/2007 à 20:13**

étant propriétaire dans la région parisienne d'un studio et d'un appartement l'un est en location et l'autre à la disposition de ma fille étudiante à paris. suis je obligé de demander un visa à chaque déplacement en france pour la gestion de mes biens est-il possible de demander une carte de séjour non salarié.merci pour une réponse juridique.

Par **Vega**, le **16/01/2011 à 11:06**

Bonjour,

J'ai un problème similaire, et je souhaiterais savoir est ce que vous avez trouvez une solution à votre problème.

Actuellement je suis propriétaire d'un studio en France et je souhaiterais savoir si cette acquisition me permet d'avoir un titre de séjour sachant que je ne suis pas en France.

Merci de vos réponses.

Par **mimi493**, le **16/01/2011 à 15:48**

Le fait d'être propriétaire d'un bien en France ne vous donne aucun droit ni à la résidence en France, ni même au court-séjour.